

# Ajouter l'espace « Facture de travaux » sur Chorus Pro

Pour déposer une facture de travaux où un maître d'œuvre intervient, vous devez passer par l'espace « Factures de travaux ». Cet espace n'est pas ajouté par défaut, lors de votre inscription à Chorus Pro. La procédure ci-dessous vous explique comment ajouter cet espace à votre compte.

## SE CONNECTER A CHORUS PRO

1. Allez sur le site de Chorus Pro ([portail.chorus-pro.gouv.fr](http://portail.chorus-pro.gouv.fr)) et connectez-vous à votre compte en cliquant sur . Si vous n'avez pas de compte, vous pouvez en créer un en suivant ce tutoriel : [Créer un compte sur Chorus Pro](#)

## AJOUTER L'ESPACE 'FACTURES DE TRAVAUX'

2. Cliquez sur votre nom d'utilisateur pour afficher un menu déroulant dessous
3. Cliquez sur « Mes habilitations »
4. Cliquez en bas sur le bouton 
5. Sur la nouvelle page Web, renseignez la structure pour laquelle vous voulez l'espace « Factures de travaux »
6. Cliquez sur 
7. Dans la nouvelle fenêtre, au niveau de « Profil », sélectionnez « Factures de travaux modification »
8. Cliquez sur 
9. De retour sur la page Web précédente, cliquez sur 
10. Vous avez désormais accès à l'espace « Facture de travaux », vous pouvez revenir à [l'accueil de Chorus Pro](#). Il est possible que l'ensemble des fonctionnalités ne soient accessibles qu'après quelques minutes à une heure.

Pour toute question ou difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec le service commande publique  
(02 98 32 37 81 / [achat@ccpi.bzh](mailto:achat@ccpi.bzh))

Plus de tutoriels sur : [communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/tutoriels/](http://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/tutoriels/)